

Cardio3 BioSciences renforce son portefeuille de propriété intellectuelle avec l'obtention d'un nouveau brevet aux Etats-Unis

Mont-Saint-Guibert, Belgique, Cardio3 BioSciences (C3BS) (*NYSE Euronext Brussels et Paris : CARD*), leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices dans le traitement de maladies cardiaques, annonce le renforcement de son portefeuille de propriété intellectuelle, suite à la réception d'un Avis d'acceptation de l'Office des Brevets des Etats-Unis (United States Patent and Trademark Office – « USPTO ») concernant la demande de brevet numéro US 12/994,626.

Les inventeurs du brevet sont le Docteur André Terzic et le Docteur Atta Behfar, tous deux de la Mayo Clinic (Rochester, Etats-Unis). Cardio3 BioSciences détient une licence mondiale et exclusive pour ce brevet, dans le cadre de l'accord de licence contracté avec la Mayo Clinic et portant sur la plateforme cardiopoïétique.

Le brevet couvre la composition et les méthodes permettant d'obtenir des cellules destinées au traitement des tissus cardiaques, et en particulier certaines composantes du processus de cardiopoïèse. La cardiopoïèse, dont découle la plateforme cardiopoïétique de Cardio3 BioSciences, permet de re-programmer des cellules souches d'autres tissus du patient en cellules cardiaques progénitrices.

Le Dr Christian Homsy, CEO de Cardio3 BioSciences, commente : « L'obtention de ce nouveau brevet renforce notre propriété intellectuelle autour de la plateforme cardiopoïétique. En effet, il couvre des méthodes de production de C-Cure® (C3BS-CQR-1) et des cellules obtenues par ce procédé. Nous sommes très heureux d'ajouter ce niveau de protection supplémentaire à notre technologie et de continuer à bénéficier des fruits de notre partenariat de long terme avec la Mayo Clinic. »

***** FIN *****

Pour plus d'informations, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences

Christian Homsy, PDG

Anne Portzenheim, Responsable Communication

www.c3bs.com

Tél. : +32 10 39 41 00

aportzenheim@c3bs.com

Citigate Dewe Rogerson

Servane Tasle / Laurence Bault / Lucie Larguier

Tel : +33(0) 1 53 32 84 78/84 75

servane.tasle@citigate.fr

laurence.bault@citigate.fr

lucie.larguier@citigate.fr

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la mise au point de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure® est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure® se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath_{ez}®, un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD.

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.